



Sommaire du N° 6 – Janvier 2018

La photo du mois

Quiz sur le règlement de l'Aful

En bref

Nouvelles diverses

Le dossier du mois

Vos questions, nos réponses

Bienvenue aux nouveaux arrivants

Offre de services locaux

Le bureau vous présente ses



La photo du mois



De belles perruches à collier sont présentes sur notre Aful.

N'hésitez pas à nous envoyer vos plus belles photos ou vos photos originales **prises dans l'Aful des Pâquerettes**.

Nous les publierons dans ce journal (aful.paquerettes@gmail.com)

Quizz sur le règlement de l'Aful

Peut-on installer une parabole ?

Réponse en dernière page.

En bref

Identification de nos maisons :

Nous rappelons qu'il est utile de faire apparaître le numéro de la rue de façon visible en face avant des maisons.

De même, le nom apposé sur la boîte aux lettres est un plus.

Nos boîtes aux lettres :

La Poste passe à l'action

Certains d'entre vous ont peut-être reçu un courrier de La Poste concernant l'accessibilité de leur boîte aux lettres. La Poste se plaint des difficultés que rencontrent les facteurs pour accéder à des boîtes aux lettres mal positionnées. Elles devraient être situées en bordure de la voirie. Il semble que ce soit, pour l'instant, des avertissements demandant le déplacement avec le risque que le courrier ne soit plus distribué si la situation perdure.

Bulletin métrologique hebdomadaire :

Le Siarce réalise chaque semaine un bulletin d'informations hydrologiques et météorologiques sur la base des données du « SEMAFORE » (Système Environnemental de Métrologie Appliquée Pour la Fiabilité de l'Observation, de la Réaction et de l'Évaluation) Ce bulletin métrologique, distribué à titre informatif, récapitule, entre autres, les conditions hydrologiques et hydrogéologiques actuelles ainsi que les prévisions météorologiques et hydrologiques pour la semaine à venir.

Bulletin en bas de page en suivant ce lien :

<http://www.siarce.fr/La-qualite-de-l-eau-et-des-milieus-aquatiques-dans-la-Vallee-de-l-Essonne>

Arbres abattus par l'Aful :

Lorsque l'Aful fait abattre des arbres dans ses espaces verts, elle peut être amenée à laisser en tas sur place le bois coupé. Ceci est le signe que vous pouvez ramasser ces buches pour votre usage personnel.

Foie gras essonnien :

Du producteur au consommateur

Deux fermes essonniennes proposent en direct une gamme de foie gras entiers et des spécialités artisanales de canard. Adhérentes de l'association « Produits et Terroir Essonne », ces deux fermes totalisent une production de foie gras d'environ 1,7 tonne, vendue principalement en direct, tout comme leurs magrets, confits et autres plats gourmets.

La ferme de la Mare à Chalo Saint-Mars :

<http://www.bienvenue-a-la-ferme.com/ile-de-france/essonne/chalo-st-mars/ferme/ferme-de-la-mare/416047>

La ferme du Grand Clos à Puisselet le Marais:

<http://www.lafermedugrandclos.fr/>

Salle de réception :

Une salle à louer près de chez vous

Depuis cet été la pizzeria « La Morgia » a déménagé pour prendre la place du restaurant « Le Grill » à côté d'Intermarché. Les locaux devenus disponibles permettent l'ouverture d'une nouvelle activité consacrée aux réceptions, fêtes et séminaires.

<http://morgia-reception.fr/>

Nouvelles du point d'apport volontaire



Sans commentaire !

Point d'apport volontaire :

6 levées par semestre soit 12 par an sont dorénavant incluses dans le forfait fixe pour les bacs OM (ordures ménagères) et Biflux (emballages). On peut donc espérer que les poubelles individuelles seront un peu plus utilisées et que les dépôts sauvages seront rendus moins nécessaires 😊.

La pétition concernant ce dépôt, comportant 145 signatures, a été remise à M. le Maire. Une réunion avec lui et M. Dugoin père, qui représente le SIREDOM, a eu lieu mardi 9 janvier. Le retrait total n'étant pas d'actualité, il ressort qu'il serait nécessaire, afin de limiter les nuisances sur un même lieu, d'implanter des points d'apports volontaires ailleurs.

Suite à une nouvelle réunion samedi 13 janvier avec le SIREDOM, il a été convenu que d'ici une dizaine de jours, 2 containers emballage et 1 de verre seront transférés sur un autre site. Les 3 autres seront déplacés quelques mètres plus loin sur la dalle goudronnée.

Et une bonne nouvelle pour presque tous, sauf pour les personnes manquant de civisme, une caméra surveillant les allées et venues sera implantée d'ici le mois de septembre.

Affaire à suivre.

Nouvelles de la ligne de bus 207

Une autre bonne nouvelle

Très peu de monde dans ces bus passant par l'avenue de la Seigneurie.

Cette constatation faite, il paraît inutile de déranger quotidiennement tous les habitants de cette avenue.

D'après la mairie, ces bus devraient reprendre leur trajet initial d'ici fin avril, la date précise ne dépendant pas d'elle.

Nouvelles de l'Assemblée Générale

Nous avons besoin de votre présence

L'Assemblée Générale de l'Aful des Pâquerettes aura lieu mardi 23 janvier 2018 à 20H30 salle de l'école maternelle des Myrtilles.

Les convocations vous ont été distribuées.

M. Le Maire devrait venir à cette réunion vers 21H30 / 22H00.

Si vous ne pouvez pas être présents, merci de penser à donner votre pouvoir.

Le dossier du mois

Circulation des vélos

Beaucoup d'enfants, en vélos ou trottinettes, circulent sur La Verville sans aucun éclairage. En cette période hivernale d'obscurité prolongée, cela est vraiment dangereux pour eux.

Rappels sur les équipements obligatoires ou conseillés :

Eclairage :

Tout vélo doit être muni de manière permanente d'un ou plusieurs catadioptres arrière. La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, il doit être muni d'un feu de position émettant vers l'avant une lumière non éblouissante jaune ou blanche et d'un feu de position arrière qui doit être nettement visible de l'arrière lorsque le vélo est utilisé.

Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 33 €.

Circulation des vélos - suite

Casque :

Pour un enfant à partir de 12 ans, le port du casque n'est pas obligatoire mais il est fortement conseillé. Pour un enfant de moins de 12 ans, conducteur ou passager, le casque est obligatoire. Amende de 4^e classe d'un montant pouvant aller jusqu'à 375 €.

Gilet de haute visibilité :

Pour circuler la nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout conducteur et passager d'un vélo doit porter hors agglomération un gilet de haute visibilité homologué avec un marquage CE apposé dessus.

Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 75 €

Signal d'avertissement :

Tout vélo doit être muni d'un appareil avertisseur (sonnette) constitué par un timbre ou un grelot dont le son peut être entendu à 50 mètres au moins. L'emploi de tout autre signal sonore est interdit.

Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 33 €.

Vos questions, nos réponses

Les racines d'un arbre déforment la chaussée. Qui est responsable ?

Si un arbre de votre propriété est devenu si important que ses racines déforment la chaussée, c'est vous qui êtes responsables de cette dégradation.

Il faut savoir que la mairie peut alors se retourner contre vous et vous demander de payer les frais de réfection de la chaussée.

Vous avez donc tout intérêt, si cela est le cas, à faire abattre votre arbre devenu trop imposant.

Bienvenue aux nouveaux propriétaires

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux résidents :

M. Steven Meyer et Mme Claire Marie Godet La Loi, **22 rue des Pâquerettes**

M. Henri Baillemont et Mme Sonia Matias De Sousa, **1 place des Anémones**

Offre de services locaux *

Les entreprises de l'Aful des Pâquerettes se présentent

M. Guy Buffard, demeurant dans notre Aful au 60 rue des Lys, nous fait part de son désir de proposer les services de son entreprise aux habitants des Pâquerettes.

ECO COMBLES 91 :

Aménagement de combles, isolation de combles perdus ou aménagés, isolation des murs intérieure / extérieure, construction ossature bois, rénovation de couverture, pose de châssis de toit VELUX, pose de portes, fenêtres et volets en PVC, bois, aluminium...

Entreprise RGE "Reconnu Garant de l'Environnement", installateur "conseil EXPERT VELUX", affiliée à la Plateforme "Rénover malin".

Pour plus de renseignements : Guy Buffard - 06 45 48 10 68 - <https://www.combles-91.com/>

* **La parution dans cette rubrique est réservée aux habitants de l'Aful des Pâquerettes. Il n'est prévu qu'une seule parution par entreprise. Elle est accordée à titre gratuit. En aucun cas, elle ne pourra être considérée comme un conseil donné par l'Aful.**

Une ballade possible

Découvrir les oiseaux du Parc de Villeroy en hiver avec l'ASEC et la LPO

SAMEDI 20 janvier 2018 RDV à 9H45 à l'entrée du parc.

Tout public, prévoir des chaussures de marche et une paire de jumelles.

Durée environ 2H30

Renseignements : association ASEC

Christian Paumier - 0607612526

Birgit Tollner - birgit.tollner@free.fr



Réponse au quizz

Peut-on installer une parabole ?

Les **antennes et paraboles** ne doivent pas être fixées sur la façade principale des maisons. Elles peuvent être placées sur les pignons ou en toiture et doivent rester discrètes.

Le diamètre ou diagonale des paraboles ne doit pas dépasser 1,00 m.